



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180531-28

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA  
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE ET DES  
AVENANTS A INTERVENIR DANS LE PROGRAMME « CŒUR DE VILLE »**

*Rapporteur : Tony BERNARD, Président*

Le Président rappelle que la ville de Thiers a été retenue par le Ministère de cohésion Sociale pour le programme « Action Cœur de Ville » visant à revitaliser les centres villes des agglomérations de tailles moyennes.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne est invitée à soutenir l'inscription de la Ville de Thiers dans le programme et à constituer un partenaire de premier plan, afin que l'ensemble du bassin de vie, au-delà de la commune-centre et y compris dans sa composante rurale, en bénéficie.

Il précise que 222 villes, réparties dans toutes les régions, bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Le plan « Action cœur de ville » répond à une double ambition :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.
- Faciliter et soutenir le travail des collectivités territoriales, inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.
  
- Pour assurer cette revitalisation, chaque convention reposera sur 5 axes structurants :
- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1 Million d'euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 Millions d'euros en prêts, 1.5 Million d'euros d'Action Logement et 1,2 Million d'euros de l'ANAH. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

Le programme est mis en œuvre avec les collectivités territoriales en fédérant les partenaires, nationaux comme locaux :

- Le maire, en lien avec le président de l'intercommunalité, pilote la réalisation des actions et préside le comité de projet installé dans sa commune ;
- Les partenaires régionaux et locaux, publics et privés, agiront concrètement dans les périmètres définis dans la convention, par des investissements nouveaux et/ou un renforcement de leurs interventions
- Le préfet de département coordonne les services et mobilise les moyens de l'Etat pour le projet. Il assiste au comité de projet au sein de chaque commune et signe la convention pluriannuelle ;
- Le préfet de région, les représentants régionaux des partenaires et le représentant du Conseil Régional forment le comité régional d'engagement ;
- Le Commissariat général à l'égalité des territoires coordonne l'ensemble du dispositif. Il anime le comité technique national (ministères et partenaires) et le centre de ressources.

La ville de Thiers et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ont confirmé auprès du Préfet de département, par courrier co-signé, leur accord à s'engager dans le programme national « Action cœur de ville ». Le Maire de Thiers et le Président de Thiers Dore et Montagne (TDM) souhaitent ré-réaffirmer que la ville et son intercommunalité aspirent, à travers ce programme, à organiser leur action politique pour les prochaines années. Cette initiative prendra toute sa dimension dans le futur projet de territoire que l'intercommunalité souhaite lancer prochainement.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention cadre et ses avenants ultérieurs, qui comprendront les actions inscrites dans le programme et qui feront l'objet de co-financements de l'État et/ou de partenaires,
- **Autorise** le Président à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ces actions.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 47	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180531-20180531\_28-DE  
Regu le 15/06/2018



15/06/2018